

CARTE CHÈQUE-SERVICE

Bénéficiaire du chèque-service pour l'accueil d'un enfant

Prière de vous munir des pièces suivantes :

1. Le numéro d'identification national de l'enfant
2. Pièces documentant la situation de revenu :
 - Le bulletin de l'impôt sur le revenu le plus récent
 - Au cas où vous ne pouvez pas produire le bulletin de l'impôt, vous devez produire un certificat de revenu récent établi par l'Administration des contributions directes
 - Au cas où vous n'êtes pas imposable par voie d'assiette, vous devez produire toute autre preuve établissant la situation de revenu de votre ménage tel que certificat annuel le plus récent de salaire (employeur), certificat annuel le plus récent de pension (CNAP), certificat annuel le plus récent de chômage (ADEM), certificat de revenu le plus récent du Centre commun de la Sécurité sociale
 - Au cas où vous êtes dans l'impossibilité de fournir les pièces mentionnées, vous devez présenter d'autres pièces attestant vos revenus.

Documents à envoyer à l'adresse suivante : population@mersch.lu / csa@mersch.lu

La réponse ou le contrat, suite à votre demande, vous parviendrons dans les meilleurs délais.

